

## **TIMBRES AMENDES**

La Police municipale s'occupe de la gestion des timbres amendes.

Le paiement s'effectue par timbre amende ou chèque (voir au dos de la carte de paiement).

Pour toute réclamation, il faut adresser sa demande par courrier, auprès de l'Officier du Ministère public (adresse indiquée au dos de la carte de paiement), seule autorité compétente pour la suite à donner.

Une boîte aux lettres est à disposition 21 rue Gambetta.

Pour mémoire :

Officier du Ministère Public  
64 boulevard Waldeck-Rousseau  
42400 Saint-Chamond

Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour la réponse